

ÉTAT DES LIEUX

Filière Volaille Bio en AURA

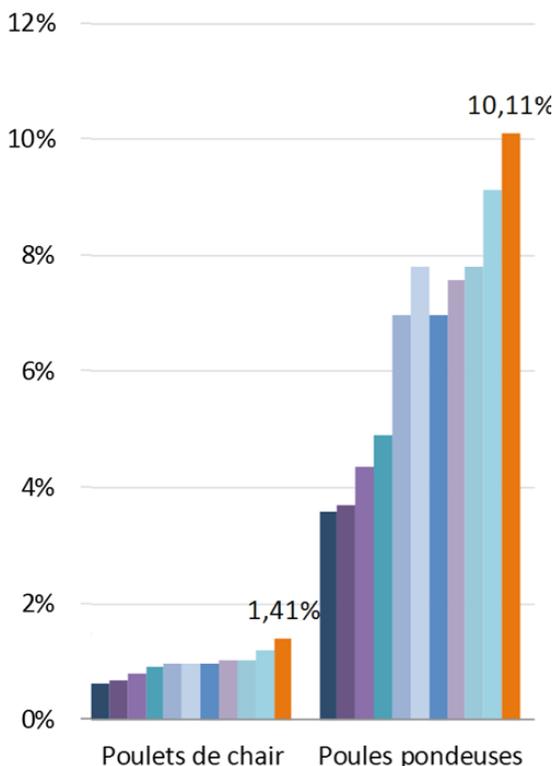


Cet état des lieux est issu d'un travail collectif associant tous les opérateurs économiques de la filière, de la production à la distribution, ainsi que les structures de développement régionales : FRAB AURA, Cluster Bio, ARIA, Chambre régionale d'agriculture et Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus largement cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Bio Régional lancé en mai 2017. Cet état des lieux est la première étape du chantier engagé : il a servi (et servira) de base aux réflexions collectives qui ont vu le jour au sein des groupes de travail bio opérationnels dont les objectifs sont de lever les freins au développement des filières bio régionales et d'initier des réflexions innovantes.

AU NIVEAU NATIONAL

En 2017, l'augmentation des mises en place de volailles dépasse celle de 2016 (+12,5 % versus 2015) avec +16,3% pour les poulets de chair et +14,3% pour les poules pondeuses. La part de volailles élevées selon le mode biologique continue sa progression (cf. graphique 1).



Graphique 1 : Évolution de la part des cheptels nationaux conduits en bio depuis 2007
Sources Agence BIO / OC 2018, Agreste 2017

TYPE DE PRODUCTION	MISES EN PLACE	Évolution 2016/2015	Évolution 2016/2014
POULET	8,4 millions	6 %	15 %
PINTADE	128 000	- 1 %	- 16 %
CANARD A RÔTIR	136 000	29 %	23 %
DINDE DE DECOUPE	166 000	16 %	23 %
VOLAILLES FESTIVES	27 000	10 %	6 %
TOTAL	8,9 millions	6 %	15 %

	MISES EN PLACE	Évolution 2016/2015	Évolution 2016/2014
Pondeuses mises en place au cours de l'année	2,6 millions	+ 5 %	+ 8 %
Œufs Bio produits	727 millions	+ 8 %	+ 12 %

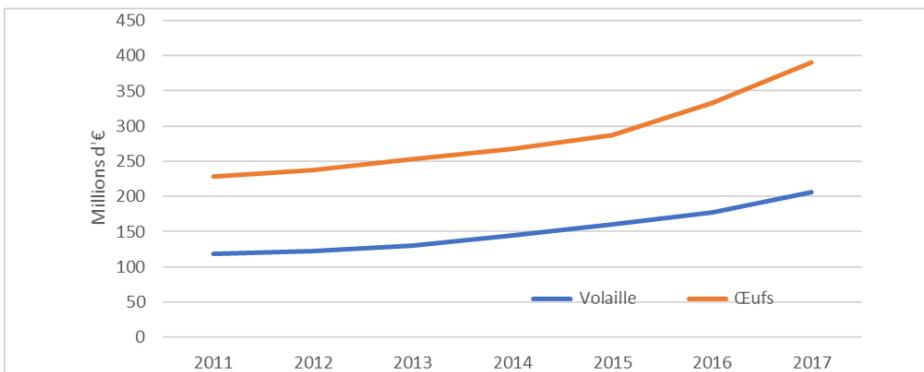
(source : Synalaf)

Graphique 2 : Mise en place 2017 en Filière organisées



En filière **volaille de chair bio**, sur 9,7 millions mises en place en 2017, 8,9 millions soit 90% le sont en filière organisée dont 95% en poulet (cf. graphique 2). Le marché bio est donc centré sur le poulet, il reste anecdotique pour les autres volailles.

En **filière pondeuses**, l'observatoire du Synalaf représente une grande partie des filières organisées avec 2,6 millions de pondeuses soit 60% du cheptel observé par l'Agence Bio en 2016 (cf. graphique 2). En 2017, avec 10% des effectifs conduits en bio, les élevages de poules pondeuses sont particulièrement engagés dans le bio. Ce développement est conduit par une structuration forte de la filière autour des signes officiels de qualité et d'origine qui incluent notamment le bio.

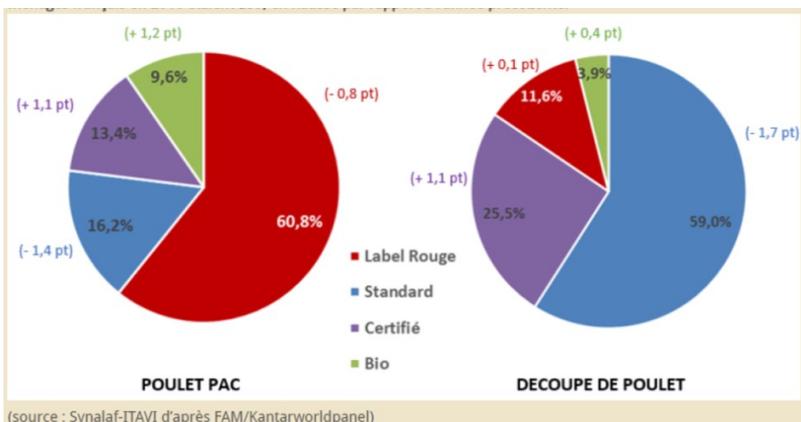


La consommation nationale poursuit son expansion (cf. graphique 3). La part de la GMS augmente dans le chiffre d'affaire bio de 2017. Pour la filière volaille, la GMS est le premier circuit de distribution (cf. graphique 4).

Graphique 3 : Évolution des achats des ménages en bio
Sources Agence BIO/AND-i 2018



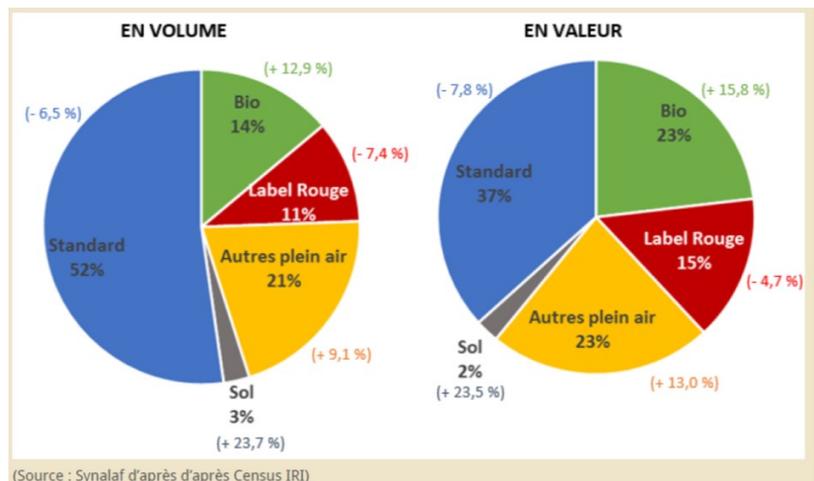
Graphique 4 : Répartition des ventes par circuit de distribution
Sources Agence BIO/AND-i 2018



Graphique 5 : Consommation de volailles en 2016
Sources Agence BIO/AND-i 2018

La consommation du poulet bio est en hausse et atteint 10% du poulet PAC et 4% de la découpe en 2016 (cf. graphique 5).

De même la consommation d'œufs bio augmente de 14% entre 2015 et 2016 (cf. graphique 6).



(Source : Synalaf d'après d'après Censur IRI)

Graphique 6 : Consommation d'œufs en 2016

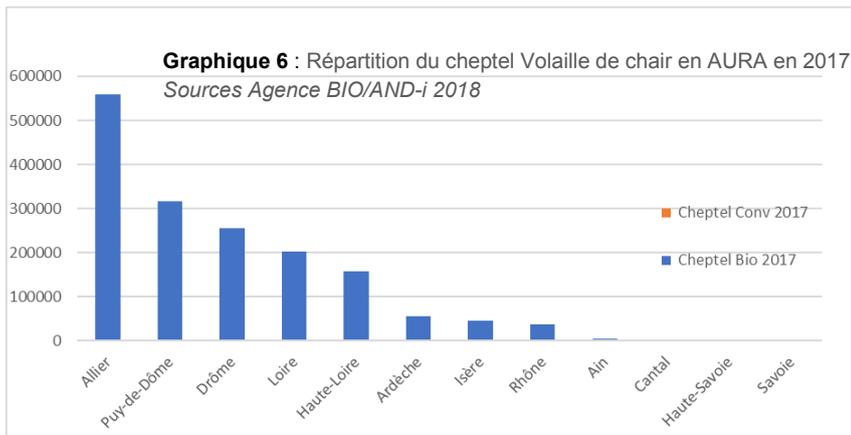


AU NIVEAU RÉGIONAL

Filière volailles de chair

En France, les mises en place bio sont aux 2/3 dans les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine (chiffres Agence Bio 2016). La région Auvergne Rhône-Alpes est la 3^e région productrice avec 1 636 609 animaux mis en place soit 4% du cheptel bio national (chiffre 2017). Elle représente 15% de la production nationale.

143 exploitations sont certifiées bio en AURA. La majorité de la production est réalisée sur 5 départements (Cf. graphique 6). Le nombre d'exploitations bio a augmenté de 3% en Auvergne et de 12% en Rhône-Alpes entre 2016 et 2017.



En AURA, 8 abattoirs sont agréés bio et permettent une structuration de la filière organisée.

Pour la filière volailles de chair, le développement en élevage a été réalisé, les besoins des abattoirs seront satisfaits d'ici fin 2018. Les outils présents sont adaptés aux volumes qui seront produits.

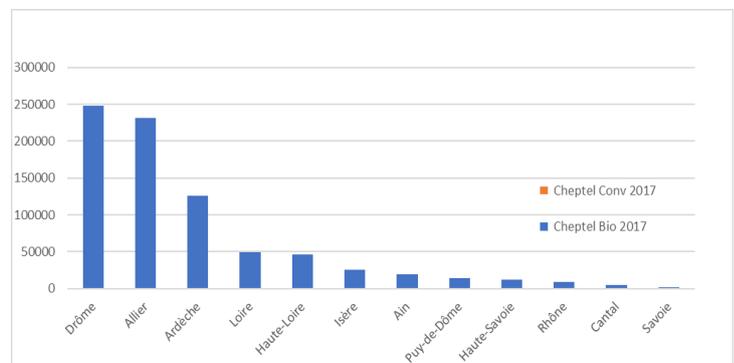
Filière œufs

En France, la moitié des mises en place sont réalisées en Bretagne et Pays de la Loire. La région AURA est la 3^e région en nombre de mise en place bio avec 334 exploitations et 18% des effectifs nationaux. La production est essentiellement axée sur l'œuf coquille.

La majorité des poules bio se situent dans la Drôme (32%), en Allier (29%) et en Ardèche (16%). L'effectif de poules a augmenté de 4% en Rhône-Alpes et de 9% en Auvergne entre 2016 et 2017.

Les enjeux de développement sont aujourd'hui plus présents sur la filière œufs qu'en volailles de chair. La filière œufs est en pleine restructuration avec une mutation du mode d'élevage de la cage en systèmes dits « alternatifs » dont la production plein-air et bio. Le développement de l'œuf bio se fait grâce à des forces de la filière ainsi qu'une forte demande :

- Une filière pouleuse fortement indépendante, très intégrée avec des opérateurs en capacité de diriger le développement du bio en interne suivant leur besoin ;
- Des projets soutenus par les financeurs car la contractualisation est longue, les exploitations solides et les investissements partagés entre agriculteurs et intégrateurs ;
- Le marché est protégé de l'import par la charte sanitaire française.



Pour aller plus loin :

Audrey TRICARD
Animatrice des filières animales en Agriculture Biologiques
Chambre Régionale d'agriculture AURA
audrey.tricard@aura.chambagri.fr
☎ 04 73 28 78 43

Thibault PECLET
Chargé de mission Agriculture Biologique
Coop de France ARA
tpeclet@ara.coopdefrance.coop
☎ 04 72 69 91 91